

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

## ARRONDISSEMENT D'ARRAS

## CANTON DE BAPAUME

**COMMUNE DE PRONVILLE EN ARTOIS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de membres en exercice : 11</b>			
<b>Présents :</b>	<b>9</b>	<b>Vote pour :</b>	<b>10</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>	<b>Vote contre :</b>	<b>0</b>

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 11 avril à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Pronville se sont réunis dans la salle de la mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Isabelle TOURNEL, maire, suite à la convocation en date du 04 avril 2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Présents : BATESTI Bernard, BOUTTEMY Caroline, BUCAMP Jean-Michel, BUCAMP Hervé, CUVELLIER Stéphane, DESCAMPS Bernard, JORION José, LECLERCQ Pierre, TOURNEL Isabelle

Étaient absents: CORNET GUY, excusé, procuration donnée à Isabelle TOURNEL  
 COUSIN Corinne

Secrétaire: BATESTI Bernard

**Objet : Avis du Conseil Municipal :**

- **Sur la demande d'autorisation de procéder à l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de HAUCOURT, CAGNICOURT et VILLERS LES CAGNICOURT**

La séance ouverte, Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une enquête publique a été ouverte du 9 mars 2019 au 26 avril 2019 inclus sur la demande d'autorisation de procéder à l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de HAUCOURT, CAGNICOURT et VILLERS LES CAGNICOURT par la Société PARC EOLIEN DES QUINTEFEUILLES

Elle informe également l'Assemblée que des dossiers sous format numérique ont été déposés en mairie et qu'ils peuvent être consultés.

Après avoir exposé à l'Assemblée, les différents documents, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **n'émet pas d'opposition** à l'implantation d'éoliennes sur les communes de HAUCOURT, CAGNICOURT et VILLERS LES CAGNICOURT du moment que la réglementation est respectée.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme,  
 Pronville en Artois, le 30 avril 2019  
 La Maire,  
 Isabelle TOURNEL

L'ordonnateur soussigné atteste  
 le caractère exécutoire du présent acte  
 à compter du  
 compte tenu de son affichage le 30/04/2019  
 Le Maire  
 Isabelle TOURNEL

